

Renseignements

Pour la personne placée sous main de justice

Après de son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Pour la famille

Maison Orée

4 rue des Vergers

68100 Mulhouse

03 89 59 19 37

maison-oree@praxis.alsace

Myriam Venzon

Médiatrice familiale diplômée d'État

07 71 78 49 81

m.venzon@praxis.alsace

La médiation est un processus inscrit dans le droit français.

C'est un mode amiable de règlement des conflits ou des différends.



création www.marstrouge.com

LA MÉDIATION FAMILIALE POUR LES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE ET LEUR FAMILLE



LA MÉDIATION FAMILIALE FAVORISE AU TRAVERS DES ÉCHANGES, L'APAISEMENT DES RELATIONS EN PRENANT EN COMPTE LES BESOINS ET LES ATTENTES DE CHACUN.

POUR QUI ?

- Les personnes placées sous main de justice (mineures ou majeures) et leur famille
- Elles s'inscrivent de manière autonome et responsable dans le processus

DANS QUELS CONTEXTES ?

- Pour les difficultés dans la vie du couple
- Pour les problèmes relationnels parents/enfants, et dans les familles recomposées
- Pour les besoins des enfants : lien avec les deux parents, mode de résidence, éducation, santé, scolarité, religion, sports et loisirs, etc.
- Pour les relations intergénérationnelles (grands-parents, enfants et petits-enfants)
- Pour les questions d'ordre financier (contribution à l'éducation et à l'entretien des enfants, pension alimentaire au titre du devoir de secours et de solidarité entre époux, partage des biens, successions, etc.)
- Pour tout problème de communication impactant la vie familiale

POUR QUELLES RAISONS ?

- Accompagner les changements
- Restaurer la communication
- Préserver et reconstruire les liens familiaux
- Prévenir la violence
- Favoriser la réinsertion dans la société et prévenir la récurrence

COMMENT ?

Par des rencontres confidentielles :

- Dans une **médiation classique** réunissant les personnes concernées.
- Dans une **médiation « navette »** : par des entretiens individuels afin que les personnes concernées ne se rencontrent pas. La médiatrice familiale se met alors dans une position de « passeur de mots ».

AVEC QUI ?

Avec une médiatrice professionnelle, diplômée d'État, extérieure au milieu pénitentiaire, impartiale, indépendante, sans jugement, sans pouvoir de décisions et intervenant dans un cadre sécurisant.

OÙ ?

- Au **Centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach**
- À la **Maison Orée** à Mulhouse
- Sur **les sites délocalisés de la Maison Orée** (Thann, Altkirch, Saint-Louis, Ensisheim, Soultz)

Rencontres d'1h30 chacune pour un processus de 6 à 9 mois

Tarif : gratuit